

Statuts juridiques, fiscaux, sociaux : Faire ses choix avant l'installation

Public cible

Personnes en projet d'installation agri-rurale, ou agriculteurs.trices en projet de diversification ou d'évolution de leurs statuts

Objectifs

Deux jours pour se repérer dans le panorama des statuts juridiques, fiscaux et sociaux liés à la création d'activité agricole ou agri-rurale, et être en capacité de choisir les statuts les plus adaptés à votre projet et à sa progressivité.

Enjeux

Gagner en autonomie pour comprendre les enjeux de chaque type de statuts, et voir comment ils s'articulent dans votre projet.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Contenu

> Comprendre les différents statuts liés à la création d'activité agricole et agri-rurale :
- Statuts juridiques : l'entreprise individuelle (protection juridique, option EIRL...), la société (principe, distinction des sociétés), l'association loi 1901, la coopérative
- Statuts fiscaux : régimes d'imposition sur le bénéfice, Contribution économique territoriale appliquée aux agriculteurs, règles d'assujettissement à la TVA
- Statuts sociaux : statuts MSA et leurs conditions d'affiliation, cotisations sociales et droits associés à chaque statut.

> Travail et échange sur le projet de chaque participant pour définir les statuts les plus adaptés à chacun.e.

Modalité d'enseignement

présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques

apport de connaissance des formateurs, échanges.

Modalités d'évaluation des acquis

Questionnaire individuel en fin de formation. Cette formation sera validée par une attestation de formation.

Références qualités

qualicert, qualiopi, datadock

Dates, lieux et intervenants

23 mai 2023 Maison des associations, 8 place de la Paix
09:00 - 17:00 (7hrs) 15 000 Aurillac
24 mai 2023 Maison des associations, 8 place de la Paix
09:00 - 17:00 (7hrs) 15000 Aurillac

CER France / Amandine Désétables, animatrice
Installation
MSA

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à CantADEAR

Financer sa formation

Le crédit d'impôt formation

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise. Pour en bénéficier : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale (formulaire 2079-FCE-SD téléchargeable sur www.impots.gouv.fr) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 01/01/1970

Tarifs

Adhésion demandée à la Cant'ADEAR.
Possibilité de financement par CPF, Pôle Emploi

Plus de renseignements

Amandine Désétables
amandine.desetables@cantadear.fr
Cant'ADEAR
06 82 10 60 17

Taux de satisfaction : %

Repas partagé



Modalités d'accès : Salle accessible aux personnes à mobilité réduite

8 place de la Paix
15000 Aurillac

Le service de remplacement

La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))